

Projet éolien de La Brousse II



Excellence environnementale & Energie locale



Edito

La Ferme éolienne de La Brousse-Bagnizeau fonctionne aujourd'hui avec succès depuis plus d'un an, alimentant l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de plus de 7 900 personnes. Les communes de La Brousse et de Bagnizeau ont ainsi montré leur volonté de prendre part à la transition énergétique.

Afin de faire face au défi du changement climatique, Volkswind développeur en énergies renouvelables, souhaite continuer en ce sens avec le développement du projet éolien de La Brousse II. Ce projet est développé en partenariat avec la commune de La Brousse au travers d'un comité de pilotage. Ce dernier se compose de 3 référents citoyens ainsi que des 2 responsables de la société Volkswind.

Aussi, pour échanger librement avec vous, riverains du projet, la mairie de La Brousse et nous même souhaitons vous convier à une réunion municipale le 6 septembre 2022 pour vous présenter le projet, répondre à vos questions et recueillir les avis de chacun.

Le développement d'un projet éolien nous concerne tous, le rapport du GIEC a conclu qu'il ne restait que 3 ans pour réussir à inverser la courbe des émissions de gaz à effet de serre si l'humanité veut espérer garder une planète vivable.

Bien que la France mise en partie sur le nucléaire pour assurer son indépendance énergétique, il ne suffira pas et les futurs réacteurs ne seront pas fonctionnels avant au moins 2035, selon le rapport de RTE. L'éolien, comme les autres énergies renouvelables, apporte une réponse rapide à la demande d'électricité décarbonnées et respectueuse de l'environnement.



La société

Créée en 2001, la société Volkswind France, basée à Limoges, développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens. Elle emploie actuellement près de 80 personnes.



Les parcs développés par notre société alimentent l'équivalent des besoins énergétiques de la population d'une ville comme Nantes. Nous sommes par ailleurs le n°1 Français des appels d'offres concernant la vente d'électricité d'origine éolienne en France.



L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable. Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 10 décembre 2021 vient renforcer les conditions de démantèlement et de recyclage des éoliennes en fin d'exploitation.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 60,8€/MWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales nucléaires EPR).

L'énergie éolienne a couvert 8,2% de la consommation électrique nationale en 2021. (source : RTE)

Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél / mail :

Vos remarques / questions :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou par email Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES

loic.devilleger@volkswind.com



Réunion municipale

INVITATION au conseil municipal de La Brousse ouvert aux citoyens, à la découverte du projet éolien :

le 06 Septembre à 20h30

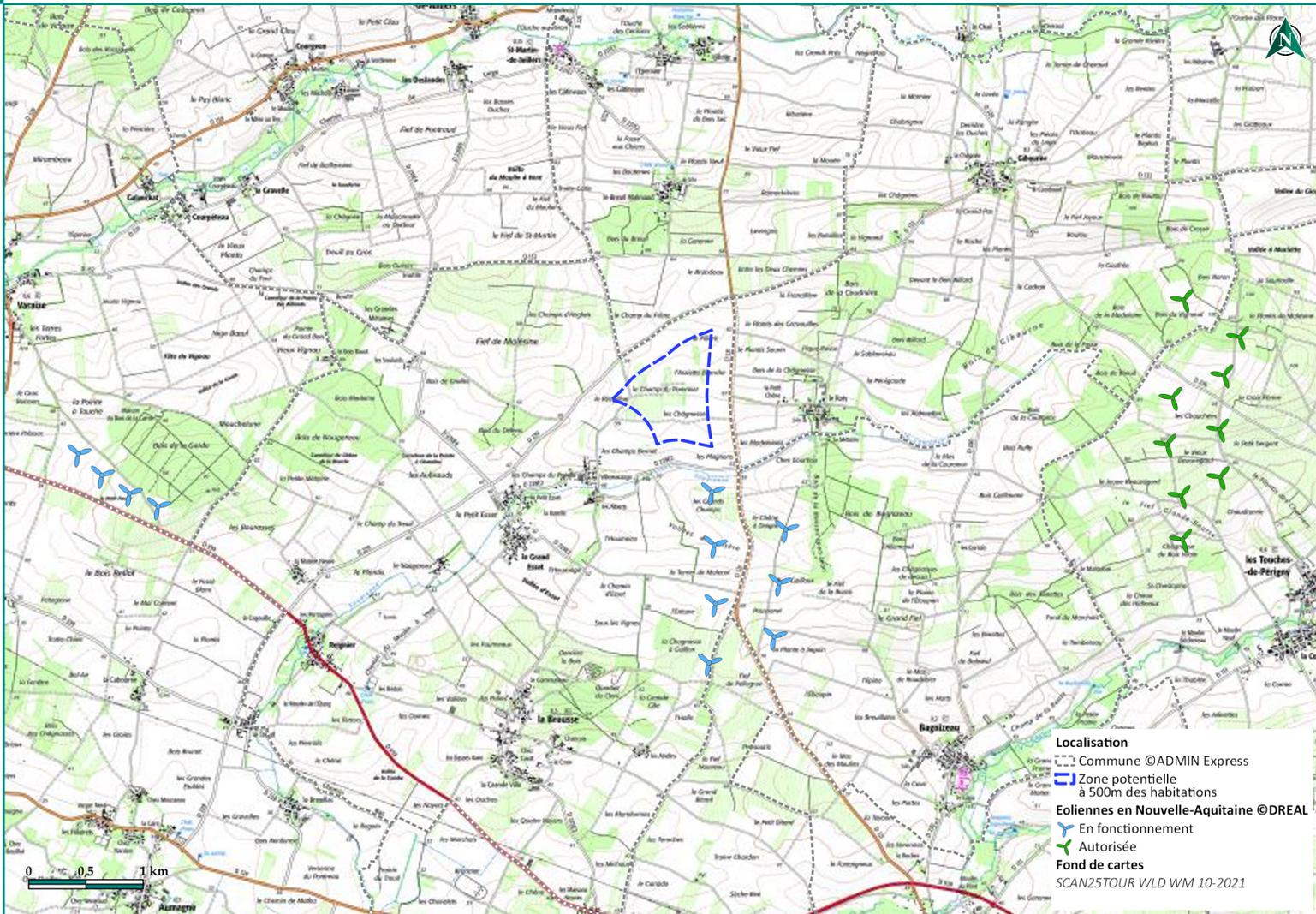
Venez vous informer et échanger !

Présentation du projet



La zone d'étude

La zone d'études se situe sur la commune de La Brousse, au Nord de la Ferme éolienne de La Brousse-Bagnizeau. Située sur une plaine agricole, elle possède un bon gisement éolien (vitesse de vent moyenne de plus de 6,5 m/s à 100m de hauteur).



Les différentes études menées permettront de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.



Les étapes du projet

Préféabilité

- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de préféabilité

2019-2020

2021-2022

Instruction du projet

- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête Publique

2022-2025

Construction

- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral
- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité

2026

Exploitation (20 à 40 ans)

- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique

2027-2047

2048 ou +

Démantèlement

- Garanties financières obligatoires par éolienne, selon le décret du 22 juin 2020
- Remise en état du site

- ### Conception du projet
- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
 - Compilation des résultats

Les études



Environnementale



Le bureau d'études Encis Environnement a été missionné en 2020 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone de projet.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec l'environnement au sein duquel il s'intègrera.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.



Paysagère



Le cabinet d'études Encis Environnement Paysage travaille depuis Janvier 2021 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes seront étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.



Acoustique



Le cabinet EREA ingénierie est en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert est intervenu sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore ambiant de base.

Ensuite il modélisera la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; + 3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé

35dB
Éolienne à 500m

40dB
Réfrigérateur

source : UFC Que Choisir

Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont "très en deçà de celles de la vie courante". En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

Les infrasons sans risques

"Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)"

ANSES, 14 février 2017



Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?

Dossier administratif
~50 pages

Étude de dangers
~200 pages
Résumé non-technique
~30 pages

Note de présentation non-technique
~50 pages

Contenu réglementaire
~15 pages

Lettre de demande d'Autorisation Environnementale
~70 pages

Sommaire inversé et lexique
~10 pages

Étude d'Impact sur l'environnement
~360 pages

Volet écologique
~240 pages

Volet paysager
~200 pages

Volet acoustique
~100 pages

Dossier Architecte
~30 pages

Résumé non-technique
~30 pages



L'énergie éolienne

CO₂ Bilan carbone

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de **gaz à effet de serre** car elle ne génère ni déchets ni pollutions.

Selon l'ADEME, **il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO₂** engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à un **bilan carbone positif** permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.



Engagements politiques

En **France**, l'objectif est d'installer 24 100 MW d'éolienne terrestre d'ici **2023**. Au 30 septembre 2021, seuls 18 487 MW ont été installés :

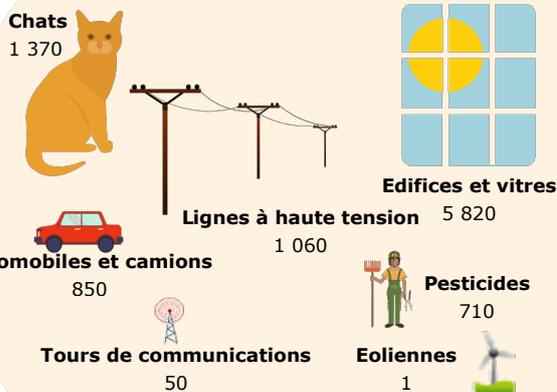


En **région Nouvelle-Aquitaine**, d'ici **2030** l'objectif défini par le SRADDET est d'atteindre 4 500 MW. Au 30 septembre 2021, seuls 1 301 MW ont été installés :



L'avifaune

Causes d'accidents mortels chez les oiseaux (pour 10 000 décès)



source : Renouvelable.be

D'après une étude nationale de la LPO, la mortalité due aux éoliennes se situe entre 0,3 et 18,3 oiseaux tués par éolienne/ an

Éolien et immobilier

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objective d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage ...).

Différentes études immobilières menées ces dernières années montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que par l'attractivité

de la commune (présence de services, terrains attractifs ...).

Par exemple, sur la commune de Saint-Fraigne (16), toutes les maisons du village de Breuil Seguin sont désormais habitées alors qu'elles ne l'étaient pas avant la construction des 6 éoliennes.

Ce village témoigne que cette énergie de proximité ne nuit ni à la location, ni à la vente des maisons, bien au contraire !

Acceptabilité

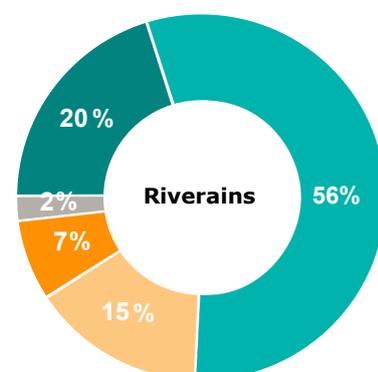
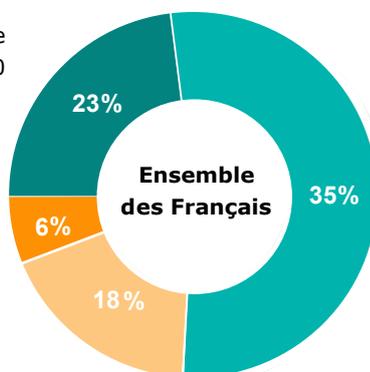
Les $\frac{3}{4}$ des riverains et du grand public ont une image positive de l'éolien comme montre l'étude menée en novembre 2020 sur le thème " **Quelle image avez-vous des éoliennes ?** ".



18-34 ans : 91%
35-49 ans : 81%



- Une très bonne image
- Une assez bonne image
- Une assez mauvaise image
- Une très mauvaise image
- Ne se prononce pas



Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur

www.parc-eolien-labrousse2.fr

Vos contacts privilégiés

Loïc DEVILLEGER
Chargé de développement
07.86.43.87.17

Sylvie TAIN
Chargée d'étude
05.55.48.38.97



Volkswind France

Centre Régional de Limoges
Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
Téléphone : 05.55.48.38.97